

**Rapport du jury
De
Certification complémentaire
Français Langue Seconde (FLS) 2020**

Texte de référence

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au bulletin officiel (BO) n° 39 du 28 octobre 2004.

Rappel

L'objectif poursuivi par la création de cette certification complémentaire est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement et, à terme, de mieux préparer le renouvellement des professeurs qui en ont eu la charge.

La certification complémentaire FLS atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones au sein d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire.

Ce secteur concerne principalement l'enseignement du français par des enseignants des premier et second degrés dans les classes d'initiation ou d'accueil pour la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française.

1. Composition du jury :

Présidente : Madame SOYER Béatrice, IA-IPR de Lettres

Membres du jury :

Madame BOURGADE Nathalie, coordonnatrice académique du CASNAV

Madame PELLUARD Gladys, professeur de Lettres Moderne au collège de Sainte-Luce

1. Présentation des candidats :

a) Nombre de candidats : 4

b) Profil des candidats :

Premier degré :

3 professeurs des écoles : 1 en charge d'une UPE2A, 1 brigade au 1^{er} degré, 1 au 1^{er} degré en élémentaire

Second degré :

1 professeur certifié de Lettres Modernes en poste au Lycée Français de Singapour

2. Résultats :

2 candidats admis / 2 candidats non admis

Taux de réussite : 50%

Moyenne des candidats : 11,25/20

3. Remarques du jury :

Le jury souhaite rappeler qu'il est primordial pour les candidats :

- d'apporter une attention particulière à l'orthographe et à la syntaxe dans la rédaction du rapport même si ce dernier ne fait pas l'objet d'une notation ;
- de connaître les textes réglementaires concernant l'accueil et la formation des élèves non-francophones ;
- de se renseigner sur les conditions d'accueil et les dispositifs existants dans notre académie (CASNAV, UPE2A...);
- d'avoir connaissance des ressources pédagogiques disponibles pour l'enseignement du FLS (manuels, sites internet, ressources Eduscol...);
- de s'être familiarisé avec les principaux outils d'évaluation existant dans ce domaine (CECRL, TCF, DELF, DALF, DCL) ;
- d'avoir une expérience des techniques de classe pour les publics allophones.

Conclusion

Les candidats ayant échoué de peu présentent un intérêt certain pour l'enseignement du FLSco. Le jury leur recommande d'approfondir leur réflexion dans ce domaine et d'enrichir leur expérience pédagogique avant de se présenter à nouveau.

En effet, cette certification valide des compétences théoriques et pratiques avérées auprès de publics allophones.

La mise en place d'une formation pour préparer la Certification complémentaire FLS semble indispensable pour que les candidats en cernent mieux les attentes.